

MASTER 1 SCIENCE POLITIQUE

Parcours « expertise du politique et action publique »

REGLEMENT PÉDAGOGIQUE DE L'ANNÉE UNIVERSITAIRE 2025-2026

Responsables pédagogiques : Lucie BARGEL et Yannick RUMPALA

Les objectifs de la formation consistent à former des futurs cadres et spécialistes en mesure d'apporter des savoirs et savoir-faire pour permettre à des institutions, organisations, associations ou groupements d'intérêt de prendre des décisions équilibrées et cohérentes avec leurs moyens. La formation est donc particulièrement destinée aux étudiants intéressés par les transformations des systèmes sociaux et les problématiques liées au gouvernement des sociétés contemporaines aux niveaux local, national et international.

Il s'agit également, et plus généralement, de former des futurs diplômés parfaitement qualifiés dans le domaine de la science politique et ayant bénéficié de l'ouverture à d'autres apports disciplinaires, gages de leur compréhension des enjeux et des contraintes des décideurs et de leur maîtrise de problématiques complexes.

I. Organisation

L'**organisation du Master 1 science politique parcours « expertise du politique et action publique » se déroule selon les modalités suivantes :**

Article 1 : Le programme d'enseignement du Master 1 est composé de deux semestres. Chacun des semestres est composé d'unités comprenant un ou plusieurs enseignements dispensés sous forme de cours magistraux (CM) et/ou travaux dirigés (TD).

Article 1.1 : Le semestre 1 est composé de la manière qui suit :

Article 1.1.1 : les étudiants doivent obligatoirement suivre les enseignements de l'UE « action publique et politique » :

Libellé	CM	TD
Partis politiques	30h	
Inégalités, redistribution, lutte contre les discriminations	30h	20h

Article 1.1.2 : les étudiants doivent obligatoirement suivre les enseignements de l'UE « institutions politiques »

Libellé	CM	TD
Droit des collectivités territoriales	30h	
Politique comparée : Etats & systèmes Politiques dans Suds	30h	20h

Article 1.1.3 : Les étudiants doivent obligatoirement suivre l'enseignement de l'UE « anglais appliqué au politique – S1 »

Libellé	TD
Anglais appliqué au politique 1	20h

Article 1.1.4 : les étudiants doivent obligatoirement suivre le séminaire de l'UE « construire une recherche en sciences sociales »

Libellé	CM
Construire un mémoire en science politique	8h

Article 1.1.5 : les étudiants doivent obligatoirement suivre l'enseignement de l'UE « enquêtes et pratiques de recherche 1 »

Libellé	CM
Méthodes de l'enquête et analyses de données	30h

Article 1.2 : Le semestre 2 est composé de la manière qui suit :

Article 1.2.1 : les étudiants doivent obligatoirement suivre les enseignements de l'UE « Savoirs de l'action publique » :

Libellé	CM	TD
Mutations de l'Etat et de l'action publique	30h	20h
Pouvoir local et territoires	30h	

Article 1.2.2 : les étudiants doivent obligatoirement suivre l'enseignement de l'UE « Union Européenne »

Libellé	CM
Union Européenne : institutions, acteurs, pratiques	30h
Droit de l'environnement	30h

Article 1.2.3 : Les étudiants doivent obligatoirement suivre l'enseignement de l'UE « anglais appliqué au politique – S2 »

Libellé	TD
Anglais appliqué au politique 2	20h

Article 1.2.4 : les étudiants doivent obligatoirement suivre les enseignements et séminaires de l'UE « enquêtes et pratiques de recherche 2 »

Libellé	CM	TD
Méthodes de l'enquête et analyses de données 2		20h
Finaliser un mémoire	8h	

Article 2 : les étudiants doivent rédiger un mémoire de recherche dans le cadre de l'UE « défendre une recherche en sciences sociales ».

Article 3 : Les étudiants sont tenus à une assiduité aux enseignements présentiels et à distance pour tous les cours magistraux , travaux dirigés, séminaires, séquences d'observation ou de mise en situation professionnelle et les projets individuels ou collectifs.

Les étudiants peuvent demander une dispense d'assiduité en TD dans les délais indiqués sur le site internet de la Faculté, et sur présentation de justificatifs (salariés, sportifs de Haut Niveau, etc...). L'administration se réserve le droit d'accorder ou de refuser cette demande sur examen des éléments justificatifs.

II. Contrôle des connaissances

Le contrôle des connaissances du Master 1 science politique parcours « expertise du politique et action publique » se déroule selon les modalités suivantes :

Article 4 : Dans chaque unité d'enseignement (UE), il est organisé un contrôle des connaissances dont les modalités sont présentées dans les tableaux annexés au présent règlement. Les UE sont définitivement acquises et capitalisables dès lors que l'étudiant y obtient la note supérieure ou égale de 10/20.

Article 4.1 : Le séminaire « Enquête et pratiques de recherche (semestre 1 et 2) » donne lieu à une évaluation de l'avancée des travaux de l'étudiant dans le cadre de sa recherche annuelle. L'évaluation repose sur la présentation orale et écrite de ses travaux.

Article 4.2 : Les étudiants devront rédiger un rapport de recherche, noté et obligatoire pour tous les étudiants dans le cadre de l'UE « défendre un mémoire de recherche ». Une soutenance du rapport de recherche est organisée devant un jury et entre dans la notation finale. La date de soutenance est imposée par le responsable pédagogique.

Article 5 : Chaque semestre est définitivement acquis et capitalisable dès lors que l'étudiant y obtient la note supérieure ou égale de 10/20. Les UE qui le composent se compensent entre elles.

Article 6 : L'année est définitivement validée dès lors que l'étudiant obtient la note supérieure ou égale de 10/20. Les semestres qui la composent se compensent entre eux.

Article 7 : Il n'y a pas de note éliminatoire.

Article 8 : Vu les dispositions de l'article 3.

Deux absences injustifiées en TD entraînent automatiquement la note de 0/20 au TD. En cas de dispense d'assiduité aux TD, l'étudiant est exclusivement évalué en contrôle terminal. Il peut toutefois assister aux séances de TD du groupe auquel est affecté et participer aux évaluations de contrôle continu dont les notes sont données exclusivement à titre indicatif et ne peuvent être prises en compte pour la validation de l'enseignement.

Exception : en cas de dispense d'assiduité, le TD « méthode de l'enquête et analyse de données » du semestre 2 se verra attribué la note du mémoire. Aucune dispense d'assiduité ne peut être accordée pour l'UE « construire un mémoire en science politique ».

Article 9 : Les étudiants peuvent bénéficier d'une bonification maximum de 0.25 point qui s'ajoute à la moyenne semestrielle afin de récompenser une mission d'engagement strictement encadrée par l'Engagement Center d'UniCA, une participation à un atelier culture strictement encadrée par UniCARTS, ou une pratique sportive strictement encadrée par UniCA Sports. Les bonus ne sont pas cumulables au semestre.

Article 10 : Le contrôle continu et/ou le contrôle terminal s'effectuent en session unique. Il n'y a pas de session de rattrapage.

En cas d'absence à un examen dûment justifiée par des circonstances relevant de la force majeure, une épreuve de substitution pourra être organisée selon les conditions choisies par l'enseignant.

Article 11 : Le redoublement n'est pas de plein droit. Le jury de délibération est souverain pour statuer sur la possibilité d'un redoublement au sein de la formation.

Article 12 : Les mentions annuelles pourront être obtenues comme suit :

- Très bien : moyenne générale supérieure ou égale à 16/20
- Bien : moyenne générale comprise entre 14 et 15,99/20
- Assez bien : moyenne générale comprise entre 12 et 13,99/20

Article 13 : L'admission dans ce master 1 n'entraîne pas de plein droit l'accès au parcours de master 2 voulu par l'étudiant. L'orientation dans les parcours relève de la décision souveraine de la commission pédagogique.

SEMESTRE 1 - SCIENCE POLITIQUE - EXPERTISE DU POLITIQUE ET ACTION PUBLIQUE							Contrôle Continu	Contrôle terminal (CT) et dispensés d'assiduité	
Libellé ELP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensation	Type Contrôle	Si CC&CT coef du CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée
UE Action publique & politique	6	4	Oui	Oui					
Partis politiques CM		1,5	Oui	Oui	CT			Écrit	3h
Inegalites. redistribution. lutte contre discrimination CM+TD		2,5	Oui	Oui	CC&CT	1,5	2	Écrit	3h
UE Anglais appliquée au politique semestre 1	3	1	Oui	Oui					
Anglais appliquée au politique semestre 1		1	Oui	Oui	CCI		2	Oral	
UE Construire une recherche en sciences sociales	9	1,5	Oui	Oui					
Construire un mémoire en science politique		1	Oui	Oui	CCI		1		
UE Enquêtes et pratiques de recherche 1	6	1,5	Oui	Oui					
Méthodes de l'enquête et analyses de données CM		1	Oui	Oui	CT			Rapport/Mém	
UE Institutions politiques	6	4	Oui	Oui					
Droit des collectivités territoriales		1,5	Oui	Oui	CCI		2		
Politique comparée : Etats & syst. politiques dans Suds CM+TD		2,5	Oui	Oui	CT	1,5	2	Oral	
CT : contrôle terminal									
CCI : contrôle continu intégral									
CC&CT / Contrôle continu et contrôle terminal									
NN : non noté									

SEMESTRE 2 - SCIENCE POLITIQUE EPAP							Contrôle Continu (CC)	Contrôle terminal (CT) et dispensés d'assiduité	
Libellé	ECTS	Coeff.	Capitalisable	Compensation	Type Contrôle	Si CC&CT coef du CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée
UE Anglais applique au politique semestre 2	3	1	Oui	Oui					
Anglais appliquée au politique semestre 2		1	Oui	Oui	CCI		2	Oral	
UE Défendre une recherche en sciences sociales	15	5	Oui	Oui					
Défendre un mémoire de recherche		1	Oui	Oui	CT			Rapport/Mém	
UE Savoirs de l'action publique	6	4	Oui	Oui					
Mutations de l'Etat et de l'action publique		2,5	Oui	Oui	CC&CT	1,5	2	Écrit	3h
Pouvoir local et territoires CM		1,5	Oui	Oui	CT			Écrit	3h
UE Enquêtes et pratiques de recherche 2	3	1,5							
Finaliser un mémoire									
Méthodes de l'enquête et analyses de données 2 TD		1	Non	Oui	CCI		2		
UE Union européenne	3								
Droit de l'environnement CM		1	Oui	Oui	CT			Oral	
Union européenne : Institutions. acteurs. Pratiques CM		1	Oui	Oui	CT			Oral	
CT : contrôle terminal									
CCI : contrôle continu intégral									
CC&CT / Contrôle continu et contrôle terminal									
NN : non noté									